

REGULASTAR®

Régulateur de Croissance



Efficacité anti-verse
et sélectivité



Homologué
sur céréales à paille
et féverole



Protection
du rendement



REGULASTAR® est
issu des laboratoires
Life Scientific

Pour plus d'informations :

<https://lifescientific.com/fr/products/fr-fr/regulastar/>

lifescientific 
FRANCE

REGULASTAR®

Régulateur de Croissance

Une protection contre la verse

- La Substance Active, le trinexapac, raccourcit les entre-nœuds et limite la croissance de la plante
- REGULASTAR® entraîne l'épaississement des parois cellulaires des plantes, ce qui renforce la tige et réduit les risques de verse

Un produit multiculture

- REGULASTAR® est homologué sur céréales à paille (blé tendre, blé dur, triticale, orge, épeautre) et féverole

Une souplesse d'utilisation

- Sur blé, orge et épeautre, REGULASTAR® peut être appliqué du stade épi 3 cm à 2 nœuds
- De nombreux mélanges possibles avec des fongicides

PRÉSENTATION

- Composition : 250 g/L de trinexapac-éthyl
- Formulation : Micro Emulsion (ME)
- N° d'AMM : 2140018
- Dose : entre 0,5 L/ha et 0,8 L/ha selon les cultures
- Classement : H226 - H319 - H332 - H335 - H411
- Nombre d'application : 1 application maximum par an, applications fractionnées possibles
- Délai de rentrée : 24 heures
- ZNT : 5 mètres
- Emballage : bidon de 5 litres

RECOMMANDATIONS PAR CULTURE

- **Sur céréales**, selon les conditions pédoclimatiques, appliquer REGULASTAR® aux doses suivantes :
 - 0,4 à 0,5 L/ha sur blés tendres, triticale et épeautre,
 - 0,3 L/ha sur blés durs,
 - 0,5 à 0,6 L/ha sur orge d'hiver,
 - 0,4 L/ha sur orge de printemps.
- **Sur blés, épeautre et orges**, appliquer REGULASTAR® du stade épi 3 cm au stade 2 nœuds.
- **Sur triticale**, appliquer REGULASTAR® du stade 1 nœud au stade 3 nœuds.
- **Sur féverole**, appliquer REGULASTAR® à 0,5 L/ha, au stade début floraison.

TABLEAU DES USAGES

Se reporter à l'étiquette pour la liste complète des usages.

Culture	Action	Dose homologuée	Nombre maxi d'application par culture	Stade d'application	ZNT aquatique
Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver Blé tendre de printemps Blé dur de printemps Triticale Epeautre	Limitation de la croissance des organes aériens	0,5 L/ha	1/an (ou en applications fractionnées)	Du stade BBCH 25 au stade BBCH 39 de la culture	5 mètres
Orge d'hiver		0,8 L/ha		Du stade BBCH 25 au stade BBCH 39 de la culture	
Orge de printemps		0,6 L/ha		Du stade BBCH 25 au stade BBCH 37 de la culture	
Féverole		0,5 L/ha		60 jours	

* BBCH 25 : 5 talles visibles.

BBCH 37 : la dernière feuille est juste visible, elle est encore enroulée sur elle-même.

BBCH 39 : le limbe de la dernière feuille est entièrement étalé, la ligule est visible.

Régulastar® AMM : 2140018 -250 g/L (26.6% p/p) de trinexapac-éthyl – Détenteur d'homologation : Life Scientific Ltd. Marque déposée Life Scientific Ltd – Attention –H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les aérosols. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou sur

www.lifescientific.com/fr/

Life Scientific France - 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest - 04 69 98 23 41 - Numéro d'agrément : 6900020 -

Distribution produits phytosanitaires professionnels - Siret : 840 763 056 000 24 - TVA : FR23 840 763 056.

www.terza-rima.com - Photos : ©Life Scientific - Adobe Stock ©Ludmila Smite - V0121



lifescientific
FRANCE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.